

Tarifs applicables au 1 décembre 2017

TRANSACTION - VENTE

5% du prix de vente avec un minimum de 10 000€ TTC à la charge du vendeur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Négociation et entremise : 10€/m² TTC (bailleur) – Gratuité si mandat de gestion

Visites, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 12€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux de sortie seul : 6€ TTC/m² (bailleur)

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% du quittancement à la charge du mandant. (Envoi des avis et quittance, régularisation des charges annuelles, révision des loyers, suivi travaux et entretien, accès extranet des comptes.)

Garantie Loyers Impayés : 2.20% du quittancement à la charge du mandant.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : compris

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

8% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur.

8% HT du montant de la cession du fonds



Tarifs applicables au 1 décembre 2017

TRANSACTION - VENTE

5% du prix de vente avec un minimum de 10 000€ TTC à la charge du vendeur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Négociation et entremise : 10€/m² TTC (bailleur) – Gratuité si mandat de gestion

Visites, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 12€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux de sortie seul : 6€ TTC/m² (bailleur)

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% du quittancement à la charge du mandant.(Envoi des avis et quittance, régularisation des charges annuelles, révision des loyers, suivi travaux et entretien, accès extranet des comptes.)

Garantie Loyers Impayés : 2.20% du quittancement à la charge du mandant.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : compris

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

8% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur.

8% HT du montant de la cession du fonds



Tarifs applicables au 1 décembre 2017

TRANSACTION - VENTE

5% du prix de vente avec un minimum de 10 000€ TTC à la charge du vendeur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Négociation et entremise : 10€/m² TTC (bailleur) – Gratuité si mandat de gestion

Visites, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 12€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux de sortie seul : 6€ TTC/m² (bailleur)

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% du quittancement à la charge du mandant.(Envoi des avis et quittance, régularisation des charges annuelles, révision des loyers, suivi travaux et entretien, accès extranet des comptes.)

Garantie Loyers Impayés : 2.20% du quittancement à la charge du mandant.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : compris

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

8% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur.

8% HT du montant de la cession du fonds



Tarifs applicables au 1 décembre 2017

TRANSACTION - VENTE

5% du prix de vente avec un minimum de 10 000€ TTC à la charge du vendeur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Négociation et entremise : 10€/m² TTC (bailleur) – Gratuité si mandat de gestion

Visites, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 12€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux de sortie seul : 6€ TTC/m² (bailleur)

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% du quittancement à la charge du mandant.(Envoi des avis et quittance, régularisation des charges annuelles, révision des loyers, suivi travaux et entretien, accès extranet des comptes.)

Garantie Loyers Impayés : 2.20% du quittancement à la charge du mandant.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : compris

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

8% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur.

8% HT du montant de la cession du fonds



Tarifs applicables au 1 décembre 2017

TRANSACTION - VENTE

5% du prix de vente avec un minimum de 10 000€ TTC à la charge du vendeur.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Négociation et entremise : 10€/m² TTC (bailleur) – Gratuité si mandat de gestion

Visites, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 12€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m² (bailleur et locataire)

Etat des lieux de sortie seul : 6€ TTC/m² (bailleur)

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7.20% du quittancement à la charge du mandant.(Envoi des avis et quittance, régularisation des charges annuelles, révision des loyers, suivi travaux et entretien, accès extranet des comptes.)

Garantie Loyers Impayés : 2.20% du quittancement à la charge du mandant.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : compris

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

8% HT du loyer de la première période triennale à la charge du preneur.

8% HT du montant de la cession du fonds

